

12 mars 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 12 mars 2012 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Carl Lessard

Absence : Claire Pouliot

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$75,296.98 (chèques numéro 16 090 à 16 181).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### ENGAGEMENT DE LA FIRME COMPTABLE

Le contrat de la firme comptable se termine cette année. Nous devons décider si nous allons en invitation ou si nous renouvelons le contrat avec eux. Étant donné que le montant est inférieur à 25,000\$, nous ne sommes pas obligés d'aller sur invitation. Il y a trois ans, nous avons demandé des prix à Blanchette Vachon, Raymond Chabot et Lachance Parent. Blanchette n'avait pas soumissionné car ils ne veulent plus faire de municipalités et la soumission à Raymond Chabot était beaucoup plus élevée.

Un prix sera demandé à Lachance Parent et si ce prix convient, une résolution sera adoptée au mois d'avril pour renouveler leur mandat.

#### RÉSOLUTION DE L'OMH

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric ne nomme que deux représentants sur le conseil de l'OMH au lieu de trois, et ce jusqu'à la fin du mandat des deux représentants, soit le 31 octobre 2013.

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU

Marco Laplante donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté dont l'objectif est de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

MANDAT ET AUTORISATION À LA FIRME D'INGÉNIEURS ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE – AMÉLIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRAITEMENT, SELON LE PROJET #047328.001 / DEMANDE DE DÉROGATION AU MDDEP POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Considérant que le promoteur *Développement domiciliaire Saint-Frédéric ltée* souhaite réaliser un projet de développement domiciliaire comprenant l'aménagement d'un peu moins de vingt (20) nouveaux lots résidentiels desservis par des services de distribution d'eau potable et d'égout pluvial sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de ce projet, une demande d'autorisation a été adressée auprès du MDDEP par la firme mandatée à cet effet par le promoteur du projet, la firme *Techni Génie Environnement*, le tout afin de permettre la réalisation des travaux projetés;

Considérant que, suite à l'analyse du dossier, le MDDEP a adressé, le 8 avril 2009, une correspondance à la firme *Techni Génie Environnement*, dans laquelle correspondance le MDDEP mentionne que celui-ci ne peut recommander l'autorisation de nouveaux prolongements du réseau de distribution d'eau potable de la Municipalité pour la réalisation du projet de *Développement domiciliaire Saint-Frédéric ltée* tant que les travaux projetés nécessaires pour accroître la capacité des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable de la municipalité n'auront pas été réalisés;

Considérant que la municipalité de Saint-Frédéric met, depuis déjà bon nombre d'années, tous les efforts nécessaires pour réduire au minimum la consommation d'eau potable de ses citoyens et que la Municipalité, par l'application de son plan d'action, a permis d'éviter toute fermeture du réseau de distribution d'eau potable de la municipalité depuis les dernières années;

Considérant que, le 12 juin 2009, la firme Roche ltée, Groupe-conseil adresse, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Frédéric, une correspondance au MDDEP pour expliquer la problématique relative aux ouvrages de captage et mentionne que, vu les bons résultats du plan d'action pour réduire la consommation d'eau potable des citoyens, il n'y aurait probablement pas de problème à aménager quelques lots résidentiels annuellement (maximum de 4 à 5 lots) à même le potentiel de capacité actuel des sources d'approvisionnement en eau de la municipalité;

Considérant que suite à cette correspondance argumentaire et justificative de la part de Roche ltée, Groupe-conseil auprès du MDDEP, ces derniers (MDDEP) ont adressé à la Municipalité de Saint-Frédéric, une correspondance datée du 10 juillet 2009, via laquelle correspondance le MDDEP confirme que celui-ci est d'accord avec les recommandations de Roche ltée dans leur correspondance du 12 juin 2009 et est disposé à recommander une autorisation pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable afin de desservir cinq (5) lots résidentiels annuellement jusqu'à ce que les travaux visant l'accroissement de la capacité des installations de captage d'eau ainsi que la mise aux normes des installations d'emmagasinement et de traitement de l'eau potable aient été réalisés;

Considérant que le promoteur *Développement domiciliaire Saint-Frédéric ltée* a aménagé depuis juillet 2009, cinq (5) nouveaux lots résidentiels de son projet de développement et que celui-ci souhaite maintenant procéder à l'aménagement de 5 lots résidentiels supplémentaires au cours de l'année 2012 et 5 autres au cours de l'année 2013;

Considérant que, tel que mentionné dans la correspondance du MDDEP du 10 juillet 2009, la situation de la municipalité de Saint-Frédéric doit être réévaluée avant chaque nouvelle demande d'autorisation supplémentaire.

Il est proposé par Carl Lessard, adopté à l'unanimité et résolu :

Que la municipalité de Saint-Frédéric mandate et autorise à firme Roche ltée, Groupe-conseil afin de préparer et transmettre, pour et en son nom, auprès du MDDEP, tous les documents requis par celui-ci pour réévaluer la situation de la municipalité de Saint-Frédéric quant à la problématique d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, le tout afin de permettre l'octroi éventuel par le MDDEP, de l'autorisation requise afin de potentiellement pouvoir y aménager cinq (5) nouveaux lots résidentiels en 2012 et cinq (5) nouveaux lots résidentiels en 2013 tel que souhaité par le promoteur *Développement domiciliaire Saint-Frédéric ltée* et/ou autres promoteurs.

#### RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PROJET RUE GRONDIN

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la retenue résiduelle de 5% au montant de 36 132.91\$ (taxes en sus) aux Constructions de l'Amiante dans le cadre du projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Grondin. Par contre, une retenue spéciale temporaire au montant de 15,000.00\$ (taxes en sus) sera maintenue relativement à la découverte d'une fuite. En conséquence, un montant total de 23 853.77\$ (taxes incluses) sera payé aux Constructions de l'Amiante.

#### DEMANDE DE DÉROGATION CLAUDE DUBOIS

Claude Dubois fait une demande de dérogation mineure en référence à l'emplacement de son cabanon qui est déjà construit. La façade du cabanon dépasse la devanture de la maison tandis que le règlement stipule qu'il ne peut être plus avancé que la résidence principale.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la demande de dérogation mineure de Claude Dubois soit refusée et qu'en conséquence, celui-ci se voit dans l'obligation de reculer son cabanon en sorte qu'il ne dépasse pas la devanture de sa résidence principale.

#### DEMANDE DE DÉROGATION POUR JUMELÉ DANS RUE LESSARD

Normand Grondin de Développement Domiciliaire fait une demande de dérogation au nom de Frédéric Cloutier et Jean-François Lessard sur le lot 4 220 407 pour la construction d'un jumelé. Le règlement de lotissement exige que chaque jumelé possède une superficie totale de terrain d'au moins 747 m<sup>2</sup> et une largeur d'au moins 20 mètres. Ceux-ci demandent de réduire ces superficies à 430 m<sup>2</sup> de superficie totale et 14 mètres de largeur.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation;

Attendu que le règlement de lotissement de la municipalité ne prévoit pas des normes spécifiques pour la construction d'un jumelé;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de

Frédéric Cloutier et Jean-François Lessard pour le lot 4 220 407 qui consiste à réduire la superficie minimale requise pour se construire à 430 m<sup>2</sup> au lieu de 747 m<sup>2</sup> et la largeur minimale de terrain à 14 mètres au lieu de 20 mètres.

#### RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76,757\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'**annexe B** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Frédéric informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### ACQUISITION DE COMPÉTENCE PAR LA MRC POUR PISTE CYCLABLE

La MRC a adopté une résolution le 8 février dernier dans laquelle elle annonce son intention d'acquérir la compétence légale à l'égard de la construction et de l'entretien de la piste cyclable. Cela implique que la MRC pourra facturer une quote-part à la municipalité pour la piste cyclable. Dans cette résolution, il est stipulé que les frais de construction seront assumés entièrement par les villes de Beauceville et Saint-Joseph et que les frais d'entretien seront répartis entre toutes les municipalités selon la population et la richesse foncière. La municipalité bénéficie d'un délai de 90 jours pour se prononcer à ce sujet. En résumé, si le conseil s'y oppose, une résolution doit être adoptée en ce sens. Le sujet sera rediscuté ultérieurement et le conseil se prononcera à l'assemblée du mois d'avril.

#### ACQUISITION DE COMPÉTENCE PAR LA MRC EN PRÉVENTION INCENDIE

La MRC a adopté une résolution le 8 février dernier dans laquelle elle annonce son intention d'acquérir la compétence légale à l'égard de la prévention en sécurité incendie.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric se prononce en faveur à ce que la MRC Robert-Cliche acquière la compétence légale à l'égard de la prévention en sécurité incendie.

#### APPROBATION DES PLANS DE GAZ MÉTRO

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric approuve les plans portant les numéros de dessin QD-11-0042 & QD-11-0107 de Gaz Métro. Le tout conditionnellement à ce que Robert Nadeau, inspecteur, valide sur le terrain avec Serge Lavoie de Gaz Métro l'emplacement exact de la conduite d'aqueduc de la municipalité afin que la future conduite de gaz ne soit pas en conflit avec celle-ci.

## DÉTOUR LORS DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 276

Deux ponts seront travaillés sur la Route 276. Les travaux dureront 13 semaines et débuteront probablement après les vacances de la construction. Le MTQ a l'intention d'indiquer la route 173 comme chemin de détour mais les gens pourront quand même circuler par le rang Saint-Louis. Henri Gagné a demandé au MTQ la possibilité de faire un chemin de contour entre les deux ponts pour les agriculteurs mais le coût serait beaucoup trop élevé, soit 500,000\$ environ.

## RAPPORT DES COMITÉS

### a) Entretien routier

Rien à mentionner.

### b) Loisirs et embellissement

Le conseil a l'intention de faire une demande d'aide financière au pacte rural pour l'achat d'un tableau indicateur électronique.

Le Festival d'hiver a bien fonctionné malgré que certaines activités n'ont pu avoir lieu dû à la patinoire qui était trop mince.

### c) Eau potable

Il y a une semaine, nous recevions 400m<sup>2</sup> par jour et la consommation était de 400m<sup>2</sup>. Présentement, le tout est revenu à la normale.

### d) O.M.H.

Rien à mentionner.

### e) Sécurité incendie

Les pompiers organisent un déjeuner le 20 mai prochain. Les profits amassés serviront à l'achat d'un traineau (pour des sauvetages en forêt par exemple).

### f) Culture

Rien à mentionner.

## CORRESPONDANCE

Considérant que la politique familiale de la MRC Robert-Cliche a été adoptée par le Conseil des maires en 2008.

Considérant que le plan d'action en faveur des familles 2008-2011 de la MRC Robert-Cliche et de chacune des dix municipalités est maintenant à échéance.

Considérant que le Ministère de la Famille et des Aînés offre un programme de soutien technique et financier pour la mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action en faveur des familles.

Considérant que le Ministère de la Famille et des Aînés offre un programme de soutien technique et financier pour l'élaboration d'une politique des aînés et de son plan d'action en faveur des aînés et que celle-ci s'intègre très bien à la démarche de mise à jour de la politique familiale de la MRC Robert-Cliche.

Considérant que ces démarches sont des opportunités importantes de concertation des citoyens de la MRC Robert-Cliche et qu'elles ont pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

Il est proposé par Marco Laplante, adopté à l'unanimité et résolu que la Municipalité Saint-Frédéric, sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, participe à la mise à jour de la politique familiale et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles ainsi qu'à l'élaboration d'une politique des aînés et de son plan d'action en faveur des aînés.

Gérald Nicolas, propriétaire de la Villa Royale, fait une demande de changement de zonage. Il souhaite que le changement puisse lui permettre d'obtenir un permis de vente et d'achat de véhicule. Aucune décision n'est prise pour le moment. Le sujet sera rediscuté ultérieurement.

Correspondance de Nelson Gagnon concernant une borne qui aurait été déplacée par les employés de la municipalité lors de travaux sur une borne fontaine. Selon lui, la borne en question n'aurait pas été replacée à l'endroit exact et celui-ci exige que la municipalité la fasse relocaliser par un arpenteur. Henri Gagné entrera en communication avec Nelson Gagnon et une décision sera prise par la suite.

Invitation de la ville Saint-Joseph à participer à leur parade de chars allégoriques du 275<sup>e</sup> qui aura lieu le 22 juillet.

Correspondance de la Maison des jeunes de la MRC Robert-Cliche demandant la collaboration de la municipalité pour le programme d'été Multi-Aventures. Si la municipalité participe, le coût sera de 100\$ par enfant inscrit. La décision sera prise à la prochaine assemblée.

Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Frédéric pour la commandite versée lors du spectacle de Patrick Normand.

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité de commanditer le club Lions pour leur souper bénéfique qui aura lieu le 21 avril 2012 en leur louant gratuitement la salle communautaire, la cuisine ainsi que la salle de conseil.

Demande de don annuel de Moisson Beauce. Comme les citoyens sont également sollicités individuellement, le conseil décide de ne verser aucun montant.

Demande de commandite des organisateurs de la première édition du « Festishow Sportif » qui se déroulera du 13 au 15 avril 2012 à Saint-Joseph. Le but de cet évènement est de récolter des fonds pour des organismes de la MRC Robert-Cliche. Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité de commanditer le « Festishow Sportif » pour un montant de 50\$.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne de la rue Lessard demande à la municipalité s'il serait possible d'enlever la neige du fossé de la rue Lessard lorsqu'il annonce de la pluie. Ceci éviterait que l'eau s'accumule sur les terrains privés. Le conseil discutera de cette problématique et une décision sera prise par la suite.

#### VARIA

Rien à mentionner.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h00.